

DEC113081DR07

Décision portant nomination de Madame Nadine CHAUMERLIAC en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Mme Nadine CHAUMERLIAC, DR1, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet de représenter, en Auvergne, le délégué régional en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et de participer à la rédaction puis au suivi de la convention de site.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nadine CHAUMERLIAC demeure affectée au Laboratoire de météorologie physique – UMR6016 CNRS-Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Art. 2 - Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Mme Nadine CHAUMERLIAC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 - La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs